

# Département Expertises, Structures et Géotechnique

## DIRECTION DES MATERIAUX DE STRUCTURE

Rue Côte d'Or 253 – B-4000 LIEGE  
Tél. : +32 (0) 4 231 63 00  
Contact : [pascal.massart@spw.wallonie.be](mailto:pascal.massart@spw.wallonie.be)

### MISSIONS ET ACTIVITES

Juin 2021

*Cette fiche est destinée à fournir une information rapide et succincte sur les missions et activités de la Direction des Matériaux de Structure du Service Public de Wallonie. En fonction des décisions du Gouvernement wallon et/ou du directeur général du SPW-MI, les missions sont susceptibles d'évoluer. Une information plus complète est disponible auprès du responsable de la direction.*

### Missions

La direction des Matériaux de structure assure des missions d'assistance technique spécialisée relative aux matériaux de structures (béton, acier, bois, etc.) et à leur technologie de mise en œuvre.

L'objectif est de contribuer à la qualité, à la sécurité et à la durabilité des ouvrages d'art, en intervenant à chaque étape significative : la conception, la construction, l'entretien et la réparation. Les activités qui en découlent sont, notamment, la participation à la rédaction de référentiels techniques de portée générale ou spécifique (normes, CCT, CSC), la réception technique préalable des produits mis en œuvre sur les chantiers, la réalisation d'essais en laboratoire ou in situ, l'inspection des ouvrages d'art existants, la participation à la coordination de la gestion des ouvrages d'art (Commission wallonne de gestion des ouvrages d'art - CWGOA).



Etant accréditée en tant qu'organisme d'inspection, la DMS réalise des inspections dans le cadre du marquage CE et des certifications volontaires de produits de construction, des certifications de personnes ou d'entreprises.

La direction gère le système de gestion de la qualité interne au Département et offre un support aux directions du SPW qui souhaitent s'inscrire dans une démarche qualité.

Elle coordonne et diffuse, sur le site [Qualité & Construction](#), des informations techniques en matière de réglementation (marquage CE), de certification et d'évolution des prescriptions techniques (CCT).

La direction organise des formations internes et des échanges d'expérience, en lien avec ses domaines d'activités, et s'implique dans une veille technologique. De manière générale, elle met en place des processus de gestion et assiste les directions territoriales. Elle veille également à la mise à jour des données pour la gestion du patrimoine.



*Eléments préfabriqués en béton.  
Contrôle préalable en atelier.*

*Suivi technique d'exécution  
et de montage sur chantier.*

